



Cette année, en remplacement du Gala nous vous proposons une vidéo reconnaissance. C'est simple, une seule question à répondre pour faire partie de ce vidéo. La réponse à la question doit avoir été réalisée entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020. On mise donc sur l'avant COVID-19 pour faire reluire votre entreprise.

QUESTION :

Quelle réalisation avez-vous effectuée au sein de votre entreprise dans la dernière année (1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020) et qui vous rend fier d'où est rendu celle-ci ?

Faites-nous parvenir votre réalisation d'ici le 5 octobre prochain pour faire partie de la vidéo reconnaissance dans laquelle vous aurez vos 30 secondes de gloire!

Pour information et retour du formulaire : info@ccmekinac.ca